



Travaux non réalisés que puis-je faire ?

Par **Ptijuju33**, le **07/05/2009** à **11:28**

Bonjour,

J'ai emménagé il y a maintenant plus d'un an dans mon appartement (08 février 2008). Lors de l'état des lieux, le constat a été fait que les fenêtres (4 au total) étaient "hors d'usage" (c'est mentionner ainsi dans l'état des lieux), et un radiateur été à changer. L'agence m'a assuré que ces travaux seraient fait rapidement.

Toujours aucun travaux en vue... L'agence immobilière a envoyé quelqu'un qui a constaté le caractère (je cite) "urgent" des travaux à réaliser.

Après deux hivers sans chauffage dans ma salle de bain, et sans fenêtre correcte (certaines vitres ne tiennent que grâce au sparadrap que j'ai placé pour éviter leur chute dans la rue), j'estime avoir été plus que suffisamment patient.

Des devis ont été fait... mais toujours rien.

Que puis-je faire pour que ça bouge ?

Merci par avance.

Par **jeetendra**, le **07/05/2009** à **13:00**

bonjour, prenez contact avec l'ADIL de la Gironde, la CLCV, ils vous aideront dans votre différent avec le bailleur, courage à vous, cordialement

ADIL DE LA GIRONDE

Bordeaux

105 avenue Emile Counord

33300 Bordeaux

Tél : 05.57.10.09.10

Union Départementale CLCV de la Gironde

Résidence Le Ponant - 2, Terrasse du 8 mai 45

33000 Bordeaux

Tél : 05 56 90 74 74